



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 4 mai 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, VERDUZIER Jean-Bernard, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET
MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°81

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : SUBVENTION OGE C PARTICIPATION COMMUNALE- ELEVES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Il est rappelé au conseil municipal que l'école Saint-Joseph est depuis la rentrée scolaire 2013/2014 sous contrat d'association.

Par délibération du 22 juin 2021, une convention de financement a été signée avec l'OGE C : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique, pour l'école Saint-Joseph pour le financement des élèves domiciliés à Naintré et scolarisés en élémentaire et en maternelle.

Le prix de revient d'un élève de maternelle est établi dans la convention pour l'année scolaire 2020-2021 à 1 452€ pour un élève de maternelle et de 431€ pour un élève d'élémentaire.

Ce prix de base est **actualisé** pour **calculer le solde de l'année scolaire 2021-2022** en y appliquant **l'indice des prix à la consommation**, selon la valeur au dernier trimestre de l'année précédente, soit + 2.82%.

Prix actualisé de revient des élèves d'élémentaire : $(431€ \times 1.0282) \times 37$ élèves = **16 397 €**

Prix actualisé de revient des élèves de maternelle : $(1\ 452€ \times 1.0282) \times 17$ élèves = **25 380 €**

La convention précise que le montant de la participation pour le financement des élèves d'élémentaire est versé en deux temps.

Un **premier versement** a été effectué en **novembre** de l'année scolaire en cours correspondant à la moitié de l'estimation de la participation, soit 7 973.50€ (délibération du 16 novembre 2021).

Le **solde** sera versé en **juin** après le calcul de la participation réelle pour l'année scolaire, soit **8 423.50€**.

Sur l'année scolaire 2021-2022, le montant total des versements s'élève à 41 777€ contre 43 104€ en 2020-2021.

Avec ces nouveaux versements, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 31 756.90€.

VU la convention de financement de l'école Saint-Joseph signée avec l'OGEC,

VU la délibération du 16 novembre 2021 attribuant un acompte de 7 973.50€ pour les élèves élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de verser le solde de la participation communale à l'OGEC pour l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de 8 423.50€ pour les élémentaires ainsi que la participation pour les maternelles de 25 380€,

- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

